

DEVENIR MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR EN CONSERVANT SON ACTIVITÉ HIVERNALE

Le MNS encadre les activités aquatiques contre rémunération. Sur les plages, au bord des piscines et des plans d'eau surveillés, le maître nageur sauveteur veille à tout moment à la sécurité physique et sanitaire des baigneurs: mise en place des lignes d'eau, vérification de l'état des toboggans ou pontons, contrôle quotidien du matériel de sécurité, gestion du poste de secours, alerte sur une anomalie dans la qualité de l'eau... À tout moment, il est prêt à secourir un baigneur en difficulté.

Au besoin, il prodigue les techniques de soins ou de réanimation appropriées. Selon les secteurs de pratique, les titulaires de cette formation peuvent porter différentes appellations : animateur d'activités aquatiques, éducateur d'activités aquatiques, ETAPS (Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives), éducateur sportif des activités de la natation, moniteur de natation...

Dans tous les cas, les titulaires de cette formation portent le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). En pays de montagne, ce métier s'adapte bien à la pluriactivité : moniteur de ski/maitre-nageur, pisteur secouriste/maitre-nageur, employé des remontées mécaniques/maitre-nageur... (www.fnmns.org)

LE METIER

- Concevoir un projet pédagogique dans le domaine des activités aquatiques et de la natation,
- Enseigner les activités aquatiques à tous les publics,
- Organiser la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants
- Participer au fonctionnement de la structure

PREREQUIS

- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire du BNSSA en cours de validité
- Etre titulaire du Premier Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de formation continue
- Répondre aux exigences médicales d'entrée en formation (certificat médical de moins de 3 mois)

EPREUVES DE SELECTION

Epreuve écrite : dossier dactylographié de 5 pages à envoyer en même temps que le dossier d'inscription comportant :

- Un CV complet
- Une description des expériences pratiques et pédagogiques dans le cadre des activités aquatiques, des autres activités sportives et dans l'encadrement de différents publics en dehors du cadre strictement sportif
- Une description des motivations et du projet professionnel qui doit intégrer la notion de Pluriactivité en pays de montagne

Epreuves pratiques :

- Test de performance sportive (800 mètres nage libre en moins de 16 minutes)
- Réalisation d'un 100 mètres 4 nages chronométré (Test propre au CFMM)

Epreuve orale : l'entretien s'effectue à partir du dossier précédent

- Exposé du dossier
- Entretien avec le jury

CONTENU DE LA FORMATION

- UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités et de la natation

VALIDATION DE LA FORMATION

Délivrance par le ministère de la jeunesse et des sports après validation par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du diplôme de niveau IV : BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation, lequel donne le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS)

LIEU DE LA FORMATION

CFMM - 74230 Thônes

DUREE DE LA FORMATION

La durée de formation est de 11 mois. La formation est menée par alternance entre le centre de formation et des stages en entreprises.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Des aides peuvent être mises en place par différents organismes selon votre situation personnelle et professionnelle : région Rhône Alpes, contrat de professionnalisation, dispositifs Pôle-Emploi, plan de formation entreprise, projet de transition professionnelle (PTP). La recherche de financement est à la charge des candidats, cependant le CFMM peut vous aider dans ces démarches.

LA BONNE IDÉE

Cette formation ne se déroule jamais pendant la saison d'hiver